

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 28 août 2023

Lutte contre les feux de forêt : des moyens supplémentaires pour la Martinique

Gérald DARMANIN annonce que 2 290 800 d'euros supplémentaires seront alloués à la lutte contre les feux de forêt en Martinique.

La saison des feux de forêts 2022 a démontré que l'ensemble du territoire national pouvait être touché par des feux d'une très grande intensité. Pour faire face aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des incendies, le Président de la République a annoncé, le 28 octobre 2022, la mise à disposition des services d'incendie et de secours, d'un fonds de 150 millions d'euros dans le cadre des pactes capacitaires.

Ce dispositif a pour vocation de faciliter l'acquisition de moyens de lutte contre les feux de forêt ou de détection des départs de feu. Ce sont plus de 1100 véhicules de lutte contre les feux de forêts qui vont être acquis au plan national, avec ce fonds de soutien.

Pour permettre une attribution équitable de ces fonds, le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a mis en place une procédure de concertation de l'ensemble des présidents de département et de collectivité. Ainsi, tous les départements et collectivités, qui ont souhaité réaliser un effort d'investissement, vont pouvoir bénéficier d'un taux d'aide de minimum 50% des investissements.

Au regard des investissements demandés, le service territorial d'incendie et de secours de Martinique va bénéficier d'une subvention de 2 290 800 euros, ce qui permettra l'achat de **16** véhicules de lutte contre les feux de forêt.